

PVCM

Département
de la Moselle

COMMUNE de VERNY

Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 avril 2013 à 20h00 Convocation du 24 avril 2013

Sous la présidence de Monsieur François VALENTIN, 1^{er} adjoint

Nombre de conseillers

Élus :

19

Conseillers en fonction

:

17

Conseillers

Présents :

13

Présents : Mmes et Messieurs : François VALENTIN – Odile ANNEN LACOMBE-
Victorien NICOLAS - Chantal BRICOUT – Joël XOLIN - Isabelle JASKULA –Séverine
COURTOIS SENE- Maurice BOYE- Vincent BEMER–Colette ROTTIER –André
MORDENTI – Bernard MULLER – Sophie DIAMANTINI.

Absents excusés : Angélique JOLY- Arnaud DEVILLEZ – Marie-Thérèse
GANSOINAT-RAVAINE – Pierre NOIROT

Absents non excusés :

Procurations : de Mme GANSOINAT-RAVAINE à M VALENTIN ; de Mme JOLY à
M. MORDENTI – de M. DEVILLEZ à M. NICOLAS, de M. NOIROT à M. BEMER.

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités
territoriales, Mlle BACHMANN Séverine est nommée secrétaire de séance

Point info :

- Attribution du marché d'enfouissement de réseaux - rue de la plénière et chemin de Ronfousse
- Décision modificative par certificat administratif
- Non adhésion à MOSELLE AGENCE TECHNIQUE

Point 1: Décision modificative BP 2013 – diagnostic énergétique

Rapporteur : M. VALENTIN

Suite à la réalisation des travaux de rénovation des logements communaux, la trésorerie demande
l'intégration du diagnostic énergétique au BP 2013 selon les modalités suivantes :

- Dépenses au compte 2313 chapitre 041 INVESTISSEMENT : 17 761.74€
- Recettes au compte 2031 chapitre 041 INVESTISSEMENT : 17 761.74 €

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité d'autoriser au BP 2013, la décision modificative énoncée ci-dessus.

Point 2: subvention d'équilibre - Périscolaire

Rapporteur : M. VALENTIN

Il est demandé aux membres du conseil d'autoriser le versement d'une subvention d'équilibre à l'AFRV
pour le fonctionnement du périscolaire.

La base de cette subvention est fixée à 35 954.84 €(montant de la subvention 2012)

Il convient d'y ajouter un déficit de 6821.98 € pris en charge à hauteur de 4000 € par l'AFRV, il reste donc 2821.98€

La subvention d'équilibre 2013 s'élève donc à 35 954.84 + 2821.98€ soit 38 776.82€

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité de voter une subvention d'équilibre de 38 776.82€ au profit du Péricolaire de Verny et de prévoir cette somme au BP 2013

Point 3: subventions sorties scolaires 2013

Rapporteur : Mme LACOMBE

Le Directeur de l'école primaire de Verny, sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention de 8.50€ par élève pour les sorties scolaires suivantes :

- Classes de PMS et MS, visite de la ferme pédagogique d'Elvange le mardi 11 juin 2013
- Classes de GS et CP, visite de la ferme pédagogique d'Elvange le vendredi 24 mai 2013
- Classes de CP/CE1 et CE1, domaine piscicole de Lacroix sur Meuse, le mardi 4 juin 2013
- Classes de CE2 et CM1/CM2, Parc archéologique de Bliesbruck-Reinheim, le mardi 14 mai 2013
- Classes de CE2/CM1 et CM2, visite du château de Jaulny, le mardi 4 juin 2013.
- Classes de CM2, visite du collège de Magny, le 24 mai 2013 : coût du transport en bus : 150 €

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 8.50€ par élève soit 1861.50€ pour 219 élèves, pour les sorties scolaires 2013 présentées ci-dessus, ainsi qu'une subvention de 150 € pour le transport en bus jusqu'au collège de Magny.

Point n°4: Demande de subvention au titre de la DETR – réfection du mur du cimetière

Rapporteur : M. BOYE

- *Vu la délibération du 20 mars 2013*

La commune de Verny a prévu la réfection du mur du cimetière communal. Une mission de diagnostic a estimé le coût de ces travaux à 84 029€HT soit 100 498.68€TTC.

Ces travaux seront découpés en 2 phases. La commune de Verny envisage de démarrer la phase 1 des travaux de réfection, le coût des travaux est estimé à 27 230€HT

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

- Décide à l'unanimité d'autoriser Mme La maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du DETR à hauteur de 30% du cout de la phase 1 des travaux.

La part non subventionnée des travaux sera financée par la commune sur ses fonds propres.

Point n°5 : modification des statuts de la CCV – transfert de la compétence « équipements sportifs dédiés à la pratique du football »

Rapporteur : M. NICOLAS

- *Vu la délibération du conseil communautaire du 13 mars 2013*

Lors de sa séance du 13 mars 2013, le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité, la modification des statuts de la communauté de communes du Vernois qui lui était proposée.

Les grandes lignes des changements apportés sont les suivantes :

GROUPE DE COMPETENCES OPTIONNELLES

Construction, entretien et fonctionnement des équipements sportifs listés ci-dessous :

- Equipement sportif dédié à la pratique du football situé à VERNY (rue du château)
- Equipement sportif dédié à la pratique du football situé à SOLGNE (rue du stade)
-

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

- Décide à l'unanimité d'adopter les modifications aux statuts de la Communauté de Communes du vernois ainsi proposées.

Point n° 6 : Modification des statuts du SIAHS

Rapporteur : M. VALENTIN

- *Vu la délibération du conseil d'administration du SIAHS en date du 14 janvier 2013*

Il est demandé aux membres du conseil de se prononcer sur l'adhésion des communes de PAGNY les GOIN, VIGNY, CHERISEY et COIN les CUVRY au SIAHS à compter du 1^{er} janvier 2013. Ces adhésions permettront au syndicat d'exercer ses compétences sur les affluents de la Seille.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

- Décide à l'unanimité de valider l'adhésion des communes de PAGNY les GOIN, VIGNY, CHERISEY et COIN les CUVRY au SIAHS à compter du 1^{er} janvier 2013.

Point 7: RAM – convention de mise à disposition de salle

Rapporteur : M NICOLAS

- *Vu la délibération du conseil communautaire en date du 13 mars 2013*

Dans le cadre du relais assistantes maternelles (RAM), l'animatrice est amenée à utiliser des salles communales ou intercommunales.

Conformément à la législation en vigueur, le CCV se doit de formaliser ces mises à disposition de salles par la signature d'une convention de mise à disposition.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

- Décide à l'unanimité d'autoriser Mme la Maire à signer une convention de mise à disposition des locaux de l'accueil périscolaire, une fois par mois avec la Communauté de communes du Vernois dans le cadre du RAM.

Point n°8 : vente de terrain section 01 parcelle 28 :

Rapporteur : Mme LACOMBE

- *Vu la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 et notamment son article 62II,*
- *Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L. 141-3,*
- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

- *Vu la délibération du conseil en date du 31 mai 2012*

Pour rappel :

- Il a été procédé au déclassement d'une partie du domaine public communal située entre la parcelle 28 et la parcelle 27 section 01, rue du Révérend Père Mangin (voir plan ci-joint) par délibération en date du 28 juin 2012.
- Les membres du conseil ont également autorisé la vente de la parcelle 28 section 01 appartenant au domaine privé communal à Monsieur STEPHANO. Le prix de vente de ce terrain d'une contenance de 0a26ca, a été fixé à 3000€ La parcelle 28 comporte un petit décroché de 0a02, par rapport à la ligne de voirie, matérialisé sur le plan en parcelle c/28. Monsieur STEPHANO propose que cette partie reste propriété de la commune pour des raisons de commodité.
- Monsieur STEPHANO, souhaite également acquérir une partie de la parcelle déclassée et versée au domaine privé communal jouxtant la parcelle cadastrée n°28 section 01. Le plan ci-joint matérialise en rouge, l'emprise déclassée qu'il souhaite acquérir. Il s'agit des parcelles a et b de contenances respectives : 0a07 et 0a06 soit un total de 0a13

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

- décide à l'unanimité d'autoriser la cession, à Monsieur STEPHANO, des parcelles a et b, définies ci-dessus, d'une contenance totale de 0a13 en complément de l'acquisition de la parcelle n°28 section 01.
- de fixer le prix de vente global des parcelles 28, a et b section 01, de contenance totale 0a39ca à 3780€
- d'autoriser Mme La Maire à signer tous les documents afférents à cette cession.

Point n°9: Cession à l'euro symbolique – CG57/COMMUNNE DE VERNY

Rapporteur : M. VALENTIN

Suite à notre demande, le Conseil général accepte de céder, à la commune, la parcelle cadastrée n°213 section 03 située rue des chènevières.

Cette cession par acte administratif, interviendra à l'euro symbolique.

Il est demandé aux membres du conseil d'autoriser l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle 213 section 03 et d'autoriser Mme La Maire à signer tous documents afférents à cette cession.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

- Décide à l'unanimité d'autoriser l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle 213 section 03 et d'autoriser Mme La Maire à signer tous documents afférents à cette cession.

**Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 30 avril 2013
Mme La Maire**